

-4299-



FORESTVILLE
PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS

Le conseil municipal de la Ville de Forestville siège en séance extraordinaire, ce 1^{er} mai 2023, à 19 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents :

Mme Micheline Anctil, mairesse;
Mme Jannie Tremblay, conseillère au siège # 1;
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;
M. Carol Girard, conseiller au siège # 6.

Est absente :

Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4.

Assiste également :

Mme Dominique Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière.

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à heure.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et les villes, l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été adressé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du règlement # 2023-314;
4. Avis de motion et présentation du règlement # 2023-316;
5. Clôture et levée de la séance.

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoption du règlement # 2023-314

R-230501-106

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 18 avril 2023, par la conseillère Mme Jannie Tremblay et que le règlement a été présenté à cette même séance;



-4300-

CONSIDÉRANT que la mairesse fait mention de l'objet du règlement et de sa portée et explique que les travaux seront subventionnés en grande partie par la contribution provincial et fédéral dans le cadre de la TECQ 2019-2023;

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter le règlement # 2023-314 Règlement décrétant une dépense de 2 040 035 \$ et un emprunt de 2 040 035 \$ pour des travaux réalisés dans le cadre du Programme sur la Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ).

**Avis de motion et présentation du règlement # 2023-316;
R-230501-107**

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la conseillère Mme Nadine Gagné, donne un avis de motion de la présentation, pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement # 2023-316 décrétant une dépense de 1 398 895 \$ et un emprunt de 1 398 895 \$ pour des travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts, de voirie locale pour le développement domiciliaire de la 1^{re} Avenue.

Le projet de règlement est déposé à cette séance et le règlement sera adopté à une séance ultérieure.

Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et la conseillère propose la levée à 19 h 20, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Greffière

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.